

## DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U53-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE DE FORTE DENSITÉ HC-327 ET DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES S'Y RATTACHANT

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Règlement numéro 2021-U53-89 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin d'agrandir la zone de forte densité Hc-327 et de modifier la grille des usages et des normes s'y rattachant a été adopté par le conseil de la Ville le 21 septembre 2021 et est entré en vigueur le 22 octobre 2021.

Un certificat de conformité a été émis le 22 octobre 2021 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier le plan de zonage, afin d'agrandir la zone résidentielle de forte densité Hc-327 de manière à y ajouter les limites de la zone résidentielle de faible densité Ha-310;
- Abroger la grille des usages et normes de la zone résidentielle de faible densité Ha-310 du règlement de zonage numéro 2009-U53;
- Modifier certaines normes correspondantes à la grille des usages et normes de la zone résidentielle de forte densité Hc-327 du règlement de zonage numéro 2009-U53 comme suit :
  - Ajouter certaines normes correspondantes et dispositions spéciales à la catégorie d'usage habitation de type « multifamiliale (h3) »;
  - Augmenter, pour la catégorie d'usage habitation de type « projet intégré d'habitations (h5) », le nombre de logements maximum à 160;
  - Modifier les dispositions spéciales encadrant l'exercice d'un usage de la catégorie d'usage habitation de type « habitation en commun (h4) »;
- Autoriser la catégorie d'usages communautaire de type « communautaire de voisinage (p2) » avec les normes correspondantes et la mention, à la grille des usages et des normes de la zone Hc-327.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 septembre 2021 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse <u>greffe@vsadm.ca</u> ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 octobre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière